

Assemblée générale annuelle 2025

Résolution

ATTENDU QUE la mobilisation et la participation des membres sont essentielles au renforcement de la capacité de l'IPPM d'obtenir des résultats pour les membres dans le cadre des négociations collectives et au-delà;

ATTENDU QUE l'élargissement de la participation des membres aux élections du conseil d'administration de l'IPPM contribuera à renforcer notre syndicat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que la période de vote pour les élections au Conseil d'administration de l'IPPM soit prolongée d'au moins 10 jours à compter de l'assemblée générale annuelle de 2026.

Conseil d'administration de l'IPPM